



Hélène ROUQUIER

REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

EXTRAIT DU REGISTRE DES

Délibérations du Comité syndical

SEANCE DU 7 NOVEMBRE 2019

**OBJET :**

**CLOTURE DE LA  
CONVENTION RELATIVE  
AU PORTAGE COMMUN  
D'UN PAPI D'INTENTION  
DE LA SEINE TROYENNE**

L'an deux mille dix-neuf, le sept novembre 2019, les membres du Comité syndical du Syndicat mixte ouvert, dénommé « Etablissement public territorial de bassin Seine Grands Lacs », convoqués par son Président, M. Frédéric MOLOSSI, le vingt-cinq octobre 2019, se sont réunis à 14h30 au siège de l'Etablissement sis 12 rue Villiot à PARIS 12ème.

**Etaient présents :**

Nombre des membres composant le Comité syndical.....	27	<b><u>Au titre du Conseil de Paris :</u></b> Mme Annick OLIVIER,
En exercice.....	26	<b><u>Au titre du Conseil départemental des Hauts-de-Seine :</u></b> M. Daniel COURTES, M. Denis LARGHERO,
Présents à la séance.....	10	<b><u>Au titre du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis :</u></b> M. Belaïde BEDREDDINE, M. Frédéric MOLOSSI,
Représentés par mandat.....	7	<b><u>Au titre du Conseil départemental du Val-de-Marne :</u></b> M. Pierre BELL-LLOCH, Mme Chantal DURAND, M. Daniel GUÉRIN,
Absents.....	9	<b><u>Au titre de Troyes Champagne Métropole :</u></b> M. Jean-Pierre ABEL, M. Jean-Michel VIART

**Au titre de de la Communauté de Saint Dizier Der et Blaise :**

**Etaient absents excusés :**

M. David BELLIARD, M. Jean-Michel BLUTEAU, Mme Colombe BROSEL, Mme Josiane FISHER, M. Laurent GOUVERNEUR, Mme Halima JEMNI, M. Bertrand KERN, M. Gabriel MASSOU, Mme Anne-Constance ONGHENA

**Avaient donné pouvoir de voter en son nom :**

M. Pierre AURIACOMBE à M. Jean-Pierre ABEL  
M. Nicolas BONNET-OULALDJ à M. Belaïde BEDREDDINE  
M. Patrick TREMEGE à M. Daniel COURTES  
Mme Valérie NAHMIAS à Mme Chantal DURAND  
M. Christian METAIRIE à M. Pierre BELL-LLOCH  
Mme Célia BLAUDEL à M. Frédéric MOLOSSI  
M. François VAUGLIN à Mme Annick OLIVIER

La majorité des membres étant présente,

M. Belaïde BEDREDDINE a été désignée pour assurer les fonctions de Secrétaire de séance, qu'il a accepté.

M. Valéry MOLET, Directeur général des services, lui a été adjoint à titre d'auxiliaire.

2019-11/13

**COMITE SYNDICAL  
SÉANCE DU 7 NOVEMBRE 2019**

**OBJET : DÉLIBÉRATION APPROUVANT LA CLOTURE DE LA CONVENTION  
RELATIVE AU PORTAGE COMMUN D'UN PAPI D'INTENTION DE LA  
SEINE TROYENNE**

**Le Comité syndical,**

**VU** la délibération n°2013-80 du 12 décembre 2013 autorisant l'Institution à porter le PAPI d'intention de la Seine troyenne ;

**VU** la délibération n°2014-7 du 6 mars 2014 approuvant les termes d'une convention relative au portage commun d'un PAPI d'intention ;

**VU** la convention entre l'Institution Interdépartementale des Barrages Réservoirs du Bassin de la Seine et la Communauté d'Agglomération du Grand Troyes en date du 26 mars 2014 ;

**VU** la délibération n°27 du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Grand Troyes en date du 14 octobre 2014 relative au Programme d'Actions de Prévention contre les Inondations (PAPI) d'intention de l'Agglomération troyenne – validation du programme général et des actions portées par le Grand Troyes ;

**VU** la délibération n°2014-62 en date du 16 octobre 2014 approuvant le dossier de candidature à la labellisation du PAPI d'intention de la Seine troyenne porté par l'EPTB Seine Grands Lacs, en partenariat avec la Communauté d'Agglomération du Grand Troyes ;

**VU** la délibération du Conseil d'administration n° 2015-56 du 26 juin 2015 approuvant la signature de la convention-cadre du PAPI d'intention de la Seine troyenne ;

**VU** la convention cadre relative au Programme d'Actions de Prévention contre les Inondations d'intention de la Seine troyenne de Courtenot à Barberey-Saint-Sulpice en date du 22 octobre 2015 ;

**VU** la délibération n°2016-82 en date du 8 décembre 2016 du Conseil d'Administration de l'Institution interdépartementale proposant la transformation de l'Institution interdépartementale des barrages-réservoirs du bassin de la Seine en syndicat mixte ouvert composé de ses quatre membres actuels, et d'adopter les statuts correspondants ;

**VU** la délibération n°2017-12/07 en date du 21 décembre 2017 relative à la révision statutaire du syndicat mixte de l'EPTB Seine Grands Lacs, visant à permettre aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre de Troyes Champagne Métropole et de Saint-Dizier, Der et Blaise d'adhérer ;

**VU** la délibération n°2019/35bis en date du 7 juin 2019 approuvant la clôture de la convention relative au portage commun du PAPI d'intention de la Seine troyenne en date du 26 mars 2014 ;

VU le rapport de présentation SGL n° 2019-49 de M. le Président en date du 7 novembre 2019 ;

**CONSIDÉRANT** la clôture de la convention de partenariat entre le Grand Troyes et l'EPTB Seine Grands Lacs relative au portage commun d'un PAPI d'intention approuvé au comité de pilotage du 28 mai 2018.

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

**Article 1** : ANNULE la délibération n°2019/35bis du 7 juin 2019

**Article 2** : ACTE la clôture de la convention entre l'Institution Interdépartementale des Barrages Réservoirs du Bassin de la Seine et la Communauté d'Agglomération du Grand Troyes en date du 26 mars 2014 relative au portage commun d'un PAPI d'intention.

**Article 3** : AUTORISE le Président à transmettre la demande d'un versement de **13 833 €**, auprès de la Communauté d'Agglomération Troyes Champagne Métropole pour clôturer financièrement la convention relative au portage commun d'un PAPI d'intention.

Le Président



Frédéric MOLOSSI

Vice-président du Conseil départemental  
de la Seine-Saint-Denis